

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 juin 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/06/24-6/01

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

42148856

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 01/07/2011

Réception Préfet : 01/07/2011

Publication RAAD : 01/07/2011

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme
Rapporteur : WALKER Lionel

Commission n° 5 - Éducation, Jeunesse et Sports, et Affaires Internationales
Rapporteur : CORNEILLE Bernard

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : EUDE Gérard

OBJET : Adhésion du Département à l'association de préfiguration du cluster tourisme du Val d'Europe

Le projet de création d'un cluster tourisme au Val d'Europe, prévu par l'avenant n°8 à la convention avec la société Disney, s'est traduit par la mise en place en février dernier d'une association de préfiguration fondée par le SAN du Val d'Europe, la société Disney, l'Université de Marne-la-Vallée, la délégation interministérielle à la société EuroDisney et l'EPAFrance.

Le Département porte un grand intérêt à ce projet, qui s'inscrit pleinement dans l'objectif de développement de l'excellence en matière d'enseignement supérieur et de recherche dans le domaine du tourisme, affirmé par le schéma départemental du tourisme et le projet de territoire. Il est donc proposé de formaliser le soutien départemental par l'adhésion à l'association de préfiguration.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/01 en date du 24 juin 2011, relative à l'approbation de la Première Décision Modificative pour l'exercice 2011,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

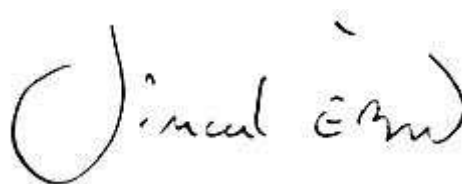
Article 1 : d'approuver l'adhésion du Département à l'association de préfiguration du cluster tourisme du Val d'Europe, dont les statuts sont joints à la présente délibération

Article 2 : de désigner M. Lionel WALKER, Vice-Président chargé du tourisme, du patrimoine et des musées départementaux, en tant que représentant du Département au sein de ladite association.

Article 3 : de verser à ce titre la cotisation d'un montant de 3 000 €. Les crédits correspondants sont prélevés sur l'opération « adhésion au cluster tourisme » de l'action « promotion du tourisme » du budget départemental pour l'exercice 2011.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ